

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

séance du 28 septembre 2009

## 5 Communauté de l'agglomération creilloise – présentation au conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public transport

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme. BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

Pouvoir à : Mme CAPON  
Pouvoir à : M. VILLEMAIN  
Pouvoir à : M. GRIMBERT  
Pouvoir à : M MONTES  
Pouvoir à : M. BOULHAMANE  
Pouvoir à : M. BEAUBRUN  
Pouvoir à : Mme FEVRIER  
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

39

39

31

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Christian GRIMBERT, conseiller municipal, expose :

La compétence « Transports urbains », y compris les mobiliers urbains nécessaires à l'organisation des transports urbains (poteaux d'arrêts, abribus, système d'information des voyageurs...) a été transmise à la communauté de l'agglomération creilloise.

Le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public transport a été adressé par son Président, le 11 août 2009. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 26 juin 2009.

Ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal en séance publique.

En conséquence, vous est présenté le rapport annuel 2008 de la communauté de l'agglomération creilloise sur le prix et la qualité du service public transport, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport, ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal. Il est joint en annexe au présent rapport de présentation.



# maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 28 mars 2006 par laquelle le conseil de communauté a proposé d'étendre, de modifier et supprimer certaines compétences,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2009, adoptant le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public transport,

Considérant que le monsieur Maire doit présenter le rapport annuel 2008 de la communauté de l'agglomération creilloise relatif au le prix et à la qualité du service public transport

Considérant que la communauté de l'agglomération creilloise a transmis à la Ville de Creil, le 11 août 2009 ledit document,

Entendu le rapport de présentation,

- **Prend acte** du rapport annuel 2008 de la communauté de l'agglomération creilloise sur le prix et la qualité du service public transport.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

Jean-Claude VILLEMMAIN

02 OCT. 2009

Affiché le :

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise

02 OCT. 2009

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 2.10.09.. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE